RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Crous Paris

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS DE PARIS RELATIVE A L'ADHESION AU GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE GRAND PARIS HABITAT

Délibération n°CA-20211216-12 du jeudi 16 décembre 2021

VU les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation national

VU le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

VU les arrêtés portant nomination des administrateurs du conseil d'administration du Crous de Paris

VU le règlement intérieur du conseil d'administration du Crous de Paris adopté le 16 décembre 2020

ENTENDU l'exposé des motifs présenté par Monsieur Thierry BEGUE, directeur général du Crous de Paris

Préambule

Le conseil d'administration est composé de 25 administrateurs et son quorum est fixé à 9.

La composition du conseil d'administration lors de l'ouverture de sa séance du jeudi 16 décembre 2021 est la suivante :

Nombre d'administrateurs présents	11
Nombre de procurations	5
Total des voix	**16**

Article unique

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve l'adhésion du Crous de Paris au Groupement d'Intérêt Economique Grand Paris Habitat.

Nombre d'abstentions 4

Nombre de voix contre 0

Nombre de voix pour 12

Fait à Paris, le jeudi 16 décembre 2021

Recteur de la région académique d'Île-de-France
Recteur de l'académie de Paris
Chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France
Président du conseil d'administration du Crous de Paris

Christophe KERRERO